

KPMG SA Tour EQHO 2 Avenue Gambetta CS 60055 92066 Paris La Défense Cedex

Fédération Française d'Haltérophilie Musculation

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023 Fédération Française d'Haltérophilie Musculation 7 Rue Roland Martin Bât B - 1er étage - 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE



KPMG SA Tour EQHO 2 Avenue Gambetta CS 60055 92066 Paris La Défense Cedex

Fédération Française d'Haltérophilie Musculation

7 Rue Roland Martin Bât B - 1er étage - 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de l'association Fédération Française d'Haltérophilie Musculation,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Fédération Française d'Haltérophilie Musculation relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 20 mai 2024 KPMG SA

Erik Boulois Associé

6, quai Louis XVIII - 33000 BORDEAUX Téléphone : 05 56 06 72 92

contact@accord-sport.com - www.accord-sport.com



Fédération Française d'Haltérophilie - Musculation



COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

Bilan Actif

			31/12/2022		
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement Frais de recherche et de développement Donations temporaires d'usufruit Concessions brevets droits similaires Autres immobilisations incorporelles (1) Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	94 408	91 771	2637	6 837
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions Installations techniques,mat. et outillage indus. Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS	321 438	180 626	140 813	25 374
	DESTINES A ETRE CEDES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) Participations évaluées selon mise en équival. Autres participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	3 500 10 751		3 500 10 751	3 500 10 096
	TOTAL (I)	430 097	272 396	157 700	45 807
CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS Matières premières, approvisionnements En-cours de production de biens En-cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises	17 056	3 436	13 619	15 754
ACTIF CI	Avances et Acomptes versés sur commandes CREANCES (3)	17 000	3 130	13017	10704
	Créances clients, usagers et comptes rattachés Créances reçues par legs ou donations	169 836	1 690	168 147	102 689
	Autres créances VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	76 974		76 974	50 192
	DISPONIBILITES	1 020 717		1 020 717	1 256 791
NOI	Charges constatées d'avance	95 529		95 529	68 087
ES DE	TOTAL (II)	1 380 111	5 126	1 374 985	1 493 514
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III) Primes de remboursement des obligations (IV) Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	1 810 208	277 522	1 532 686	1 539 320
	(1) dont droit au bail (2) dont à moins d'un an (3) dont à plus d'un an			14 251	13 596

	Bilan Passif		
	<u> </u>	31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Fonds propres avec droit de reprise Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Ecarts de réévaluation Réserves Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité	26 898	26 898
FO	Autres Report à nouveau	452 829	450 809
	Excédent ou déficit de l'exercice	1 566	2 020
	Total des fonds propres (situation nette)	481 293	479 727
	Fonds propres consomptibles Subventions d'investissement Provisions réglementées	128 820	23 218
	Total des autres fonds propres	128 820	23 218
	Total des fonds propres	610 113	502 946
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés sur subventions d'exploitation Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	45 235	182 973
	Total des fonds reportés et dédiés	45 235	182 973
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
Pro	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur commandes en cours DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	309 137	335 005
	Dettes des legs ou donations Dettes fiscales et sociales	103 906	96 263
	DETTES DIVERSES Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	55 453	86 913
	Produits constatés d'avance	408 842	335 221
	Total des dettes	877 338	853 402
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 532 686	1 539 320
F (1 (2		1 565,99 877 338	2 019,86 853 402

1/2

Compte de Résultat

31/12/2023 31/12/2022 12 mois 12 mois 80 873 Cotisations 79 110 Vente de biens et services 5 3 5 6 5 751 Ventes de biens dont ventes de dons en nature PRODUITS D'EXPLOITATION 489 707 443 073 Ventes de prestations de service dont parrainages Produits de tiers financeurs 1069648 1020989 Concours publics et subventions d'exploitation Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible Ressources liées à la générosité du public 40 Dons manuels Mécénats Legs, donations et assurances-vie Contributions financières 23 023 Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges 39892 97 735 256 123 Utilisations des fonds dédiés 545 042 459 956 Autres produits Total des produits d'exploitation 2 328 293 2 288 025 3 453 Achats de marchandises 8824 Variation de stock 157 (4775)Achats de matières et autres approvisionnements CHARGES D'EXPLOITATION Variation de stock 1 464 713 1 479 070 Autres achats et charges externes 183 392 151 918 Aides financières 17 425 Impôts, taxes et versements assimilés 14 902 494 732 462 582 Salaires et traitements Charges sociales 124 694 90 376 19098 14819 Dotation aux amortissements et dépréciations Dotation aux provisions 25 000 60 779 Reports en fonds dédiés 15 502 5 618 Autres charges 2 284 112 Total des charges d'exploitation 2 348 166 RESULTAT D'EXPLOITATION (19873)3913

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2023	31/12/2022
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(19 873)	3 913
PRODUITS FINANCIERS	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	6 086	2 262
	Total des produits financiers	6 088	2 262
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	234	56
	Total des charges financières	234	56
	RESULTAT FINANCIER	5 855	2 207
	RESULTAT COURANT avant impôts	(14 018)	6 120
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	6 912 10 419	111 2 004
EX	Total des produits exceptionnels	17 331	2 115
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 747	6 215
EXC	Total des charges exceptionnelles	1 747	6 215
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	15 584	(4 100)
	Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices		
	TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES	2 351 712 2 350 146	2 292 402 2 290 383
	EXCEDENT ou DEFICIT	1 566	2 020
	Dons en nature Prestations en nature Bénévolat TOTAL GES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations Personnel bénévole TOTAL		

6, quai Louis XVIII - 33000 BORDEAUX Téléphone: 05 56 06 72 92

contact@accord-sport.com - www.accord-sport.com |



Fédération Française d'Haltérophilie - Musculation



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023



Le bilan arrêté le 31 décembre 2023 présente un total de 1 532 685.67 €. Le compte de résultat sur la période dégage un **bénéfice de 1 565.99€.**

La période considérée pour l'établissement de ces comptes annuels s'étale du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et tableaux font partie intégrante des comptes intermédiaires, qui ont été arrêtés par les dirigeants du Comité Directeur le 13 avril 2024.

I – PRESENTATION DE L'ENTITE

La Fédération Française d'Haltérophilie – Musculation (F.F.H.M.) est une Fédération délégataire qui fonde son action sur le développement de l'haltérophilie et musculation en France métropolitaine et sur l'ensemble des régions et collectivités d'outre-mer.

L'association a, entre autres, pour objet d'organiser, de contrôler et de mener toutes actions propres à développer la pratique : de l'haltérophilie et de la musculation et de contribuer, par ces activités au développement et à la promotion de l'éducation et de la culture. La F.F.H.M. a également pour objet de mettre en place la règlementation de l'activité sportive, d'assurer la formation et le perfectionnement de ses cadres/entraineurs et de définir les règles (sécurité, contrôle, surveillance médicale...) d'organisation des compétitions.

Pour mener à bien ces projets, l'association est administrée par un Comité Directeur composé de 25 membres et d'un Bureau Exécutif. Des commissions spécifiques sont mises en place pour traiter de sujets qui leurs sont dédiés (commission d'arbitrage, commission médicale...)

Les ressources de la Fédération proviennent notamment des affiliations et adhésions des membres à la Fédération, des subventions étatiques, de droits d'inscription aux compétitions, de partenariats, de formation ou encore de services rendus aux membres de l'association.

II – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 2018-06 relatif à la réécriture du plan comptable général et pris en compte le règlement n° 2014-12 au titre des règles de comptabilisation des domaines spécifiques : règles d'évaluation, de réévaluation des éléments du patrimoine, des contributions volontaires en nature.



Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
- Importance relative,
- Permanence des règles et méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurant au bilan représentent des logiciels et droits incorporels informatiques. Ils sont amortis sur une durée de 3 à 6 ans.

2) Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisitions des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires et dégressifs en fonction de leur estimation de durée de vie :

Immobilisations corporelles	Mode	Durées d'amortissement
Matériel sport et animation	L	3 à 7 ans
Installations et aménagements	L	5 à 10 ans
Matériels de transport	L	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	L	3 à 5 ans
Mobilier	L	3 à 10 ans



3) <u>Immobilisations financières</u>

Les immobilisations financières sont constituées :

- D'avances sur convention pour un montant de 3 500 €
- De dépôts en cautionnement pour 10 751 €

4) Fonds propres

Ils sont notamment constitués des fonds propres et du report à nouveau.

		Affectation du résultat				
	A l'ouverture	A l'ouverture Affectation du résultat Augmentation Diminution				
Fonds propres sans droit de reprise	26 898,21 €				26 898,21 €	
Report à nouveau	450 809,32 €	2 019,86 €			452 829,18 €	
Excédent N-1	2 019,86 €	-2 019,86 €			0,00€	
Sous-total	479 727,39 €	0,00€	0,00€	0,00€	479 727,39 €	
Excédent N					1 565,99 €	
Subvention d'investissement	23 218,26 €		116 020,73 €	10 419,06 €	128 819,93 €	
Total fonds propres					610 113,31 €	

5) Subventions et fonds dédiés

Elles sont utilisées conformément à leur objet et à la convention d'objectif.

			Utilisations				A la clôture
Fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Montant global	Dont remboursements	Transferts	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subvention d'exploitation							
Convention d'Objectif 2019	2 399 €	-	2 399 €	- €	- €	0€	0€
Convention d'Objectif 2020	8 761 €	- €	0€	- €	8 761 €	0€	- €
Convention d'Objectif 2021	111 034 €	- €	63 318 €	- €	47 481 €	235 €	- €
Convention DRAJES IDF 2022	10 400 €	- €	10 400 €	- €	- €	0€	- €
Convention d'Objectif 2022	50 379 €	- €	21 617 €	- €	8 761 €	20 000,00 €	- €
Convention d'Objectif 2023	- €	- €		- €	- €	25 000 €	- €
Total	182 973 €	0€	97 735 €	0€	65 003 €	45 235 €	0€



Les fonds dédiés disponibles au 1^{er} janvier 2023 ont été repris au compte de résultat pour 97 734,51 € et affectés en subventions d'investissement pour 65 003,37€, en financement de l'acquisition de véhicules sur l'exercice 2023.

Des fonds provenant de l'Agence Nationale du Sport, attribués au titre des années 2022 et 2023, n'ont pas été consommés au 31/12/2023 et font donc l'objet d'une comptabilisation en fonds dédiés, pour des projets et une consommation effective sur 2024.

Subventions d'investissement	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
Montant nominal	25 222 €	116 021 €	0€	141 243 €
Quotes-parts virées au résultat	2 004 €	10 419 €	0€	12 423 €
Montant net en fonds propres	23 218 €	105 602 €	0€	128 820 €

En 2023, une quote-part des fonds dédiés 2021 et 2022 a été consommé en subvention d'investissement pour un montant de 65 003,37 €; celle-ci correspond au financement de véhicules ayant une nature d'immobilisation pour la Fédération, financé à 85 % par ces subventions de l'ANS.

Les amortissements comptabilisés en 2023 sur ces immobilisations, d'un montant de 10 627,05 €, sont en partie compensés par des produits exceptionnels équivalents, au poste « Quote-part subvention virée au résultat ».

6) Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût historique.

7) Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



III – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1) Etat de l'actif immobilisé

Immobilisations	Valeur en début d'exercice	Acquisition	Mise au rebut	Valeur au 31/12/2023
Logiciels	63 897 €			63 897 €
Autres incorporelles	30 510 €			30 510 €
Total immo. incorporelles	94 408 €	0€	0€	94 408 €
Matériel sport et animation	80 853 €	51 330 €	3 081 €	129 101 €
Installations et agencements	19 276 €			19 276 €
Matériel de transport	83 360 €	76 031 €	40 694 €	118 697 €
Matériel de bureau	957 €			957 €
Matériel informatique	76 330 €		35 789 €	40 541 €
Mobilier	12 865 €			12 865 €
Total immo. corporelles	273 642 €	127 361 €	79 564 €	321 438 €
Total immo. financières	13 596 €	655 €		14 251 €
Total	381 645 €	128 016 €	79 564 €	430 097 €

Les acquisitions d'immobilisations réalisées sur l'année 2023 portent sur du matériel sportif et d'animation, du matériel de transports ainsi que du matériel informatique.

Les sorties d'immobilisations correspondent à des cessions et des mises au rebut portant sur des véhicules, du matériel sportif et d'animation et du matériel informatique.

2) Etat des amortissements

Amortissements	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur au 31/12/2023
Logiciels	63 897 €			63 897 €
Autres incorporelles	23 674 €	4 200 €		27 874 €
Total immo. incorporelles	87 571 €	4 200 €	0€	91 771 €
Matériel sport et animation	56 710 €	9 515 €	3 081 €	63 144 €
Installations et agencements	19 276 €			19 276 €
Matériel de transport	83 360 €	1 683 €	40 694 €	44 349 €
Matériel de bureau	957 €			957 €
Matériel informatique	75 250 €	599 €	35 789 €	40 060 €
Mobilier	12 714 €	125 €		12 838 €
Total immo. corporelles	248 267 €	11 922 €	79 564 €	180 626 €
Total	335 838 €	16 122 €	79 564 €	272 396 €



3) Echéances des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif		
		< 1 an	> 1 an	
Fournisseurs - Acpte sur commandes	38 304 €	38 304 €		
Clients	168 147 €	166 457 €	1 690 €	
Autres créances	38 670 €	38 670 €		
Charges constatées d'avance	95 529 €	95 529 €		
Total	340 650 €	338 960 €	1 690 €	

Dottos	Montant brut	Degré d'e	exigibilité	
Dettes	Montant brut	< 1 an	> 1 an	
Clients - Acpte sur commandes	5 185 €	5 185 €		
Dettes fournisseurs	309 137 €	309 137 €		
Dettes sociales	87 932 €	87 932 €		
Dettes fiscales	15 973 €	15 973 €		
Autres dettes	50 268 €	50 268 €		
Produits constatés d'avance	408 842 €	408 842 €		
Total	877 338 €	877 338 €	0€	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exerc	ice			

4) Charges à payer

Charges à payer	Montant brut
Personnel - Charges fiscales à payer	13 749 €
Personnel - Congés à payer	11 137 €
Personnel - Charges sur congés à payer	4 249 €
Personnel - Salaires et primes à payer	39 138 €
Personnel - Charges sur salaires et primes à payer	12 317 €
Autres charges à payer	49 744 €
Fournisseurs - Factures non parvenues	92 776 €
Total	223 110 €

5) Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant brut
Rabais remises ristournes à obtenir	96 €
Charges sociales - Produits à recevoir	609 €
Clients factures à établir	33 816 €
Autres produits à recevoir	37 965 €
Total	72 486 €





6) Charges et produits constatées d'avance

Les produits et charges constatés d'avance sont des produits et des charges d'exploitation dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Charges constatées d'avance	Montant
Affiliations - Frais BF - Licences	38 697 €
Diverses	27 742 €
Locations - Abonnements	18 132 €
Assurances	6 033 €
Charges de personnel	4 924 €
Total	95 529 €

Produits constatés d'avance	Montant
Licences 2023/2024	314 745 €
Affiliations 2023/2024	54 113 €
Subvention - Aide à l'emploi	17 321 €
Formations	11 017 €
Participations Pôles	6 346 €
Engagement Championnat Clubs	5 300 €
Total	408 842 €



IV – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

1) Composition du résultat

Détail résultat	Montant
Résultat d'exploitation	-19 873 €
Résultat financier	5 855 €
Résultat exceptionnel	15 584 €
Total	1 566 €

2) Détail des produits d'exploitation

Produits d'exploitation	Montant brut
Subventions	1 069 648 €
Licences	539 787 €
Formation Continue	232 939 €
Report fonds dédiés	97 735 €
Participations stages	85 881 €
Affiliations	80 873 €
Refacturations diverses	74 236 €
Reprise provision et transferts de charges	39 892 €
Partenariats	37 485 €
Autres produits	31 053 €
Inscriptions compétitions	23 713 €
Autres participations	9 695 €
Ventes de marchandises	5 356 €
Total	2 328 293 €



V – AUTRES INFORMATIONS

1) Evènements significatifs de l'exercice

Au cours de l'exercice 2023, la Fédération a facilité l'organisation de stages d'acclimatation d'autres fédérations internationales justifiant la hausse du poste « Hébergement » au niveau des charges, compensée par la création d'un poste de produits « Refacturations diverses ».

2) Ventilation de l'effectif moyen au 31/12/2023

Catégorie	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	1	
Employés	9	
Directeur Technique National (DTN)		1
Entraineurs Nationaux (EN)		5
Conseillers Techniques Nationaux (CTN)		10
Conseillers Techniques Régionaux (CTR)		5
Total	10	21

L'effectif administratif de la Fédération reste stable en 2023, seuls les salariés « vacataires » ont été intégré au calcul de l'effectif moyen en 2023.

3) Engagements financiers

Engagements donnés

Nature des engagements donnés	Total	< 1 an	> 1 an
Effets escomptés non échus			
Avals et cautions			
Crédit bail immobilier			
Crédit bail mobilier	1 374 €	1 374 €	
Engagement de retraite	5 345 €		5 345 €
Total	6 719 €	1 374 €	5 345 €

La méthode de valorisation des engagements de retraite consiste à :

✓ Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;



- ✓ Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP).
- ✓ Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (Valeur actualisée de l'obligation).

Les paramètres financiers retenus sont les suivants :

✓ Taux d'actualisation : 3,5 %

✓ Taux de revalorisation des salaires : 1 %

✓ Taux de charges sociales patronales : 46.8 % NC et 65.79 % C

✓ Hypothèse de turn-over moyen

✓ Table de mortalité : INSEE 2018-2020

Contributions bénévoles

La valorisation du bénévolat a commencé à être mis en place en 2021 au sein de la FFHM, la valorisation retenue pour l'ensemble des membres du bureau est de 40 €/h soit l'équivalent d'environ 3.5 SMIC. Taux auquel sont ajoutées les charges sociales pour déterminer un taux de valorisation de 60 €/h.

La FFHM a estimé 466 heures de réunion des instances dirigeantes en 2023, soit une valorisation du bénévolat à 27 960 €.

Contributions en nature

Selon une convention signée avec les Ministères des Sports, des Solidarités et de la Santé, du Travail, de l'Education Nationale et de la Jeunesse, les moyens alloués, au titre des moyens en personnel mis à disposition, s'élèvent à 1 783 782 €

4) Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 14 871,60 €.

5) Rémunération des dirigeants

Conformément à l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 sur le volontariat associatif, la rémunération totale des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles s'élève à 0 €.



6) Organisme de Formation

La Fédération Française d'Haltérophilie Musculation est également organisme de formation agréé, et à ce titre réalise des prestations de formations professionnelle continue.

Son activité de formation est composée de deux types de prestations à destination de ses pratiquants licenciés, des dirigeants et bénévoles, ou encore toute personne souhaitant acquérir les brevets fédéraux :

- Les prestations de formations fédérales,
- Les prestations de formation professionnelle continue, en direct et en sous-traitance pour d'autres organismes de formation professionnelle continue.

DETAILS DES RESSOURCES LIEES A LA FORMATION				
Origine des fonds	Montant 2023	%	Montant 2022	%
1-Ressources provenant des entreprises et ad	lministrations pour leurs sa	lariés et des	particuliers	
Entreprises	- €		- €	
Etat, Collectivités locales, Etablissements publics	- €		- €	
Entreprises, FONGECIF, OMA, FAF	- €		- €	
Particuliers	- €		- €	
Sous-total 1	- €	0%	- €	0%
2-Ressources provenant des pouvoirs publics				
Instance Européennes	- €		- €	
Etat	- €		- €	
Régions	- €		- €	
Autres collectivités territoriales	- €		- €	
Sous-total 2	- €	0%	- €	0%
3-Autres				
Autres organismes de formation	- €		- €	
Autres ressources	238 202,00 €	100%	285 083,00 €	100%
Sous-total 3	238 202,00 €	100%	285 083,00 €	100%
TOTAL DES RESSOURCES	238 202,00 €		285 083,00 €	

DECOMPOSITION DES ACTIONS DE FORMATION PAR FINALITE				
Finalité des actions	Montant 2023	%	Montant 2022	%
Diplômantes				
Perfectionnement professionnel et qualifiant	164 985,00 €	100%	178 437,00 €	100%
Insertion sociale				
TOTAL	164 985,00 €		178 437,00 €	



DETAILS DES CONVENTIONS DE RESSOURCES PUBLIQUES AFFECTEES		
Conventions de ressources publiques affectées Montant 2023		
TOTAL	- €	

LISTE DES CONVENTIONS DE SOUS-TRAITANCE			
Conventions de sous-traitance Montant 2023			
TRANSFAIRE 54 049,00			
TOTAL	54 049,00 €		